



Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 06 septembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Awoingt, régulièrement convoqué le 1 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de M Eddy DHERBECOURT, Maire d'Awoingt.

Etaient présents 13 conseillers : Mesdames Céline DERIEUX, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA, Katia DERCOURT et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Sébastien DHOUAILLY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, et Florian LEGRAND.

Absents excusés 2 : Mme Delphine DESORT ayant donné procuration à M Eddy DHERBECOURT, Monsieur Eric LEGRAND ayant donné procuration à Monsieur Florian LEGRAND.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Contrat Sobrie – Augmentation du tarif
- Recensement de la population
- Subvention association
- Adoption de la comptabilité M57
- Chemin 404
- Audits énergétiques pour la Salle des fêtes et la Mairie
- SIDEN-SIAN : Adhésion de nouvelles communes
- Bornes d'apport volontaire pour le tri des déchets
- Questions diverses

20h30- ouverture de la séance

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2022.

Restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société de restauration « Sobrie Restauration » prévoit d'augmenter le prix de repas de 0.06 euros à partir du 01 septembre 2022.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal décide de reconduire le contrat avec la société SOBRIE pour la livraison de repas au restaurant scolaire, de répercuter cette hausse sur le tarif de la cantine à compter de la rentrée 2022 et décide de porter le prix du repas au restaurant scolaire à 3.40 € pour les habitants et pour les non-habitants dès la rentrée du 01 septembre. Ce qui engendre une baisse de 1.25 € pour les non-habitants.

Recensement de la population

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le recensement des habitants de notre commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

La préparation de l'enquête de 2023 démarre dès maintenant et il nous est demandé de nommer par arrêté municipal un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer Madame Ghislaine HUREZ comme coordonnateur communal et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

Subvention association

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une subvention à l'association astronomie de Cambrai pour les remercier de leur participation à la fête de la nature du 22 mai 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 150€ à l'association astronomie de Cambrai.

Adoption de la comptabilité M57

Monsieur le Maire présente le dossier aux membres du Conseil municipal sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 : Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Afin d'anticiper l'adoption généralisée de la M57, il est proposé d'adopter cette nomenclature à compter du 01 janvier 2023. Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables, l'adoption au 01 janvier 2023 permettra un accompagnement renforcé de la part des services préfectoraux et de ceux de la direction régionale des finances publiques.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2023,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Audit énergétique - salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des audits énergétiques de la salle des fêtes et de la mairie ont été réalisés pour donner suite à la convention signée avec le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2021.

L'audit de la salle des fêtes met en évidence des fragilités thermiques avec des installations techniques vieillissante et défaillante. Le bâtiment est conforme aux normes de l'époque de sa création, soit les années 2000.

Le document démontre un scénario de rénovation énergétique permettant d'obtenir une réduction de 30 % des consommations d'énergie et deux autres rénovations de niveau BBC et réhabilitation de facteur 4 qui permettront une réduction des consommations au-delà de 50 %.

Une démarche globale de rénovation permettrait d'améliorer, de manière significative, le confort des usagers et de limiter les coûts d'exploitation.

Monsieur le Maire souhaiterait approfondir cet audit en réalisant une étude de faisabilité.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal souhaite faire suite à cet audit et autorise Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité et à signer tous documents nécessaires.

Réaménager du Chemin 404

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour donner suite à la procédure du marché public, il a été retenu :

- Pour le lot 1 réaménagement l'entreprise Jean Lefebvre Nord
- Pour le lot 2 électricité l'entreprise EITF

Le montant total des travaux s'élève à 175 639, euros HT. Pour mémoire suite à la recherche de financements, ce projet est financé par : l'état (16%) ; le département du Nord (33%) ; la CAC (25,5%) et la commune (25,5%).

La durée du chantier est prévue du 15 septembre au 15 décembre 2022.

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal doit statuer sur l'adhésion de nouvelles communes au syndicat mixte SIDEN-SIAN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion des communes citées ci-dessous avec un transfert de compétence :

- o de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- o de la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- o des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Bornes d'apport volontaire pour le tri des déchets

La communauté d'agglomération de Cambrai (CAC) sollicite la mise en place de borne d'apport volontaire pour le tri des déchets ménagers dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal refuse l'implantation de borne d'apport volontaire pour les déchets, les éléments proposés ne répondent pas à nos besoins.

Questions diverses

Taxe d'aménagement

Le Maire expose à l'assemblée le transfert de la taxe d'aménagement à la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) à compter du 1^{er} septembre 2022, géré auparavant par la DDTM.

Ce taux reste inchangé 3%.

Remboursement de frais des élus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il se rendra le 30 septembre 2022 au 66ème congrès des Maires du Nord à Gayant Expo à Douai ainsi qu'au congrès des maires de France à Paris. Ces manifestations sont ouvertes aux élus.

Le conseil municipal décide de rembourser les dépenses liées à ces manifestations.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Thierry GALET, dans l'urgence, a acheté des fournitures consommables électriques nécessaires aux installations et matériels de la commune chez la société Rexel à Cambrai pour un montant total de 29.24 €.

le Conseil municipal décide de rembourser cette dépense.

Travaux église :

La commission « travaux » travaille sur les réparations d'éléments de maçonnerie, le changement des cadrans de l'horloge et à parfaire l'accessibilité.

Le règlement cantine a été actualisé.

SIDEC Rapport d'activités 2021

Les Conseils Municipaux des communes membres du SIDEC doivent être informés chaque année des activités du Syndicat.

Le rapport annuel d'activités ainsi établi est communiqué avant le 30 septembre pour présentation aux Conseils municipaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités du Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis pour l'exercice 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités du SIDEC pour l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par le SIDEC.

La séance du conseil municipal a fait l'objet d'une interruption de séance permettant à M. Leriche Guy présent dans l'assemblée de pouvoir s'exprimer.

Celui-ci s'interrogeait sur la construction et la réalisation du projet du chemin 404 et plus précisément sur l'information faite aux riverains.

Monsieur le Maire précise que ce projet a fait l'objet d'une communication communale à l'attention de chaque habitant. Des réunions de concertation ont été menées avec les riverains proches, les exploitants et les propriétaires agricoles ainsi qu'avec l'association foncière de remembrement de la commune.

L'association des biclous de Cambrai affiliée à l'association nationale pour le droit au vélo a également été consultée.

Le conseil municipal a essayé de répondre favorablement à l'ensemble des souhaits et des propositions émis.

La séance est levée à 22h55

La secrétaire de séance

Madame Julie Savary



Monsieur le Maire

Monsieur Eddy Dherbecourt

